Versement
1701 W 1-76

Identification :

Intitulé/ Analyse : Gestion de carrière des agents et gestion de la paie

Dates extrêmes : 1941 - 1995

Importance matérielle : 1, 20 mètre linéaire

Contexte

Service producteur : Bureau des ressources humaines et des moyens

Service versant : Préfecture de l'Aube

N° d'entrée du versement : 57171 et 58073

Date d'entrée du versement : 25/06/2013 ; 04/10/2016

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate
Fin communicabilité : 1er janvier 2046

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 23 mai 2017

Réalisé par Éva AUDRAIN et Grégory FONTAINE (Sarl FFAS)

sous le contrôle d'Arnaud BAUDIN
et la direction de Nicolas DOHRMANN

Présentation

Tri et élimination

Conformément aux instructions de tri en vigueur, les dossiers de personnel ont fait l'objet d'un échantillonnage sur les patronymes commençant par les lettres B et T à l'issue d'une durée d'utilité administrative de 80 ans à compter de la date de naissance.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

2 M 1-46 : Personnel de la Préfecture de l'Aube (An IV-1950).
1636 W 1-41 : Registres de paie (1806-1961).

CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables à l'issue d'un délai de 50 ans.

Gestion de carrière des agents et gestion de la paie

1701 W 1 - 56	Gestion de carrière des agents	1941 - 1995
1701 W 1	BAR. née ALL. S.	1941 - 1958
1701 W 2	BAA. R.	1941 - 1945
1701 W 3	BAG. R.	1941 - 1980
1701 W 4	BAL. S.	1943 - 1972
1701 W 5	BAN. H.	1941 - 1974
1701 W 6	BEA. née BAR. C.	1946 - 1974
1701 W 7	BAR. R.	1943 - 1946
1701 W 8	BAR. A.	1945 - 1976
1701 W 9	BAR. J.	1944 - 1945
1701 W 10	BAR. J.	1944 - 1944
1701 W 11	BAU. Y.	1944 - 1954
1701 W 12	BAY. H.	1943 - 1964
1701 W 13	BAU. M.	1946 - 1980
1701 W 14	BAU.-NAV. C.	1944 - 1980
1701 W 15	BAZ. née HER. D.	1943 - 1981
1701 W 16	BAZ. née HER. D.	1961 - 1980
1701 W 17	BEL. G.	1942 - 1946
1701 W 18	TON. née BEL. M.	1943 - 1950
1701 W 19	BEL. R.	1943 - 1943
1701 W 20	BER. L.	1946 - 1962

1701 W 21	BER. E.	s.d. - s.d.
1701 W 22	BER. R.	1943 - 1943
1701 W 23	BER. L.	1945 - 1949
1701 W 24	BES. R.	1962 - 1962
1701 W 25	BIC. R.	1962 - 1967
1701 W 26	BIZ. M.	1942 - 1947
1701 W 27	BLA. J.	1942 - 1957
1701 W 28	BLA. A.	1944 - 1944
1701 W 29	BOG. A.	1941 - 1995
1701 W 30	BON. Y.	1943 - 1960
1701 W 31	BOR. M.	1945 - 1966
1701 W 32	BOU. P.	1944 - 1946
1701 W 33	BOU. K.	1951 - 1948
1701 W 34	BOU. M.	1945 - 1946
1701 W 35	BRE. A.	1955 - 1955
1701 W 36	BRI N.	1942 - 1980
1701 W 37	BRI. L.	1943 - 1952
1701 W 38	BRO. P.	1941 - 1942
1701 W 39	BRU. A.	1944 - 1945
1701 W 40	BUR. M.	1941 - 1943
1701 W 41	BEN. née CHA. M.	1941 - 1972
1701 W 42	BER. née DEV. F.	1970 - 1971

1701 W 43 BIE. née MOL. M.
1967 - 1975

1701 W 44 BER. née PRI. A.
1984 - 1987

1701 W 45 BLA. née REM. Y.
1942 - 1958

1701 W 46 TAI. Y.
1943 - 1945

1701 W 47 THE. J.
1941 - 1968

1701 W 48 THI. J.
1941 - 1942

1701 W 49 THI. G.
1945 - 1945

1701 W 50 THI. R.
1945 - 1945

1701 W 51 TIC. A.
1969 - 1970

1701 W 52 MAL. née TOU. M.
1947 - 1960

1701 W 53 TOU. M.
1944 - 1945

1701 W 54 TRU. P.
1953 - 1953

1701 W 55 TYK. R.
1965 - 1973

1701 W 56 BIL. née VEL. M.
1944 - 1974

1701 W 57 - 76 Gestion de la paye
1941 - 1970

1701 W 57 - 76 Traitements des salaires et indeminités
1941 - 1970

1701 W 57 - 69 Cahiers
1941 - [1946]

1701 W 57 1941.
1941 - 1941

1701 W 58 1941-1942.
1941 - 1942

1701 W 59 Septembre 1941-mai 1942.
1941 - 1942

1701 W 60 Janvier-septembre 1942.
1942 - 1942

1701 W 61 Octobre 1942-décembre 1943.
1942 - 1943

1701 W 62 1942.

1942 - 1942

1701 W 63 1943.

1943 - 1943

1701 W 64 1943.

1943 - 1943

1701 W 65 1944.

1944 - 1944

1701 W 66 1944.

1944 - 1944

1701 W 67 1945.

1945 - 1945

1701 W 68 1945.

1945 - 1945

1701 W 69 [1946].

[1946] - [1946]

1701 W 70 - 74 **Registre**

1945 - 1956

1701 W 70 1945.

1945 - 1945

1701 W 71 1954.

1954 - 1954

1701 W 72 1955.

1955 - 1955

1701 W 73 1956.

1956 - 1956

1701 W 74 1956.

1956 - 1956

1701 W 75 - 76 **Fiches de traitements**

1962 - 1970

1701 W 75 1962.

1962 - 1962

1701 W 76 1963-1970.

1963 - 1970